L'ISLE AUX COUDRES

DEMANDE DE PRIX

Réfection de la toiture de la voûte de l'hôtel de ville

En aucun temps, le présent document ne doit être considéré comme étant un devis d'appel d'offres.

1. Description

La municipalité de L'Isle-aux-Coudres désire obtenir des prix afin de refaire la toiture de sa voûte étant une annexe située à l'arrière de son hôtel de ville au 1026, chemin des Coudriers.

Il s'agit d'un toit plat dont les dimenons sont d'environ 12 pieds par 17 pieds, soit une superficie totale approximative de 204 pieds carrés (Voir photo **Annexe 1**).

Considérant ce qui précède, les démarches ci-après décrites devront être réalisées ainsi que toutes les autres démarches qui sont habituellement requises pour ce type de projet, le tout selon les règles de l'art en la matière, y compris la disposition des matériaux résiduels dans un endroit approprié à cet effet.

Si jamais d'autres démarches s'avéraient nécessaires, comme par exemple la réparation des pièces du sous-œuvre qui pourraient être endommagés, le remplacement de panneaux de contreplaqué en mauvais état, l'amélioration de la ventilation, celles-ci seront facturables par l'entrepreneur que s'il a obtenu préalablement aux travaux l'approbation de la municipalité.

Il est recommandé à l'entrepreneur de visiter les lieux préalablement au dépôt de son prix. Ce n'est toutefois pas une obligation.

2. Matériaux à la charge de l'entrepreneur

Il est expressément entendu que tous les matériaux requis pour l'exécution des travaux devront être fournis par l'entrepreneur et leur coût devra être inclus dans le prix forfaitaire de ce dernier.

3. Horaire de travail et échéancier

La Municipalité n'imposera pas de restriction ou d'horaire de travail spécifique à l'entrepreneur, en autant qu'il respecte le règlement sur la qualité de vie en vigueur sur le territoire de la municipalité et que la saison touristique ne soit pas perturbée par ces travaux.

Les travaux devront être exécutés au cours de l'année 2027 mais ne pourront être exécutés entre le 15 juin et le 15 septembre.

4. Prix déposé

Tout prix doit être déposé sur le bordereau prévu à cet effet en **Annexe 2**, lequel doit être dûment rempli et signé par une personne autorisée à cet effet, et ce, **au plus tard le 23 novembre 2026, à 12 h**.

Le prix déposé doit être forfaitaire et inclure le coût de tout ce qui est nécessaire à la complète réalisation du contrat, incluant, si nécessaire, les coûts de transport, de l'outillage, de la main-d'œuvre, tout autre frais prévus au présent devis lorsque applicables ainsi que toutes les taxes applicables, notamment la taxe fédérale sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.). Ces montants doivent être exprimés en dollars canadiens.

5. Modalités de paiement

Toute somme due au contractant par la Municipalité en vertu du contrat lui sera payée dans un délai maximal de trente (30) jours suivant l'acceptation des travaux par la Municipalité comme étant conformes au devis d'appel d'offres, dans la mesure où le contractant aura fourni préalablement à la Municipalité une attestation de conformité de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (Ci-après appelée « CNESST ») et une lettre d'état de situation de la Commission de la construction du Québec (Ci-après appelée « CCQ ») démontrant qu'il ne doit aucune somme ni à la CCQ ni à la CNESST.

6. Documents à déposer

Les documents suivants devront être déposés à la municipalité :

- Le bordereau de prix (**Annexe 2**);
- Dans l'éventualité où le contractant n'est pas une personne physique, une résolution du conseil d'administration autorisant la signature du formulaire de dépôt du prix dans le cas d'une société par actions ou un document d'autorisation de signature valide émanant des associés, dans le cas d'une société de personnes;
- L'extrait du registre de la Régie du bâtiment (RBQ) démontrant que sa licence d'entrepreneur est valide et en vigueur;
- La déclaration des exigences d'intégrité et déclaration de conformité à la Charte de la langue française (**Annexe 3**).

Puis, avant l'octroi du contrat, l'entrepreneur devra également déposer l'attestation de Revenu Québec visée à l'article 2 du *Règlement sur les contrats de construction des organismes municipaux* (RLRQ, c. C-19, r. 3) dans l'éventualité où cette demande lui est faite par la municipalité.

7. Clause de réserve et d'adjudication du contrat

En aucun temps, le présent document ne doit être considéré comme étant un devis d'appel d'offres régi par le *Code municipal du Québec*. Il est expressément entendu que la Municipalité ne s'engage pas à accepter le prix déposé. Il est expressément entendu que la municipalité ne s'engage pas à contracter exclusivement avec les entrepreneurs offrant les plus bas prix. La municipalité se réserve de plus le privilège de négocier les prix obtenus.

S'il y a résolution d'adjudication du contrat, le contenu de la présente demande de prix, le prix déposé ainsi que la résolution seront considérés comme l'obligation contractuelle liant le contractant et de la Municipalité.

Avant de conclure tout contrat, la municipalité vérifiera que le contractant n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

8. Code de construction du Québec

Les travaux doivent être exécutés conformément aux exigences du Code de construction du Québec et des autres codes provinciaux ou locaux pertinents. En cas de divergence entre les exigences des différents documents, les plus rigoureuses prévalent.

9. Validité des documents déposés

Pour être considérés valides, les documents requis devront être transmis à la municipalité, au plus tard à 12 h, heure locale en vigueur, le 23 novembre 2026, comme suit :

- En personne ou par courrier à l'adresse suivante :

  Municipalité de L'Isle-aux-Coudres
  1026, chemin des Coudriers
  L'Isle-aux-Coudres (Québec) G0A 3J0;

  ou

- Par courriel à l'adresse suivante : pamelaharvey@municipaliteiac.ca;

- À l'attention de madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière;

10. Renseignements supplémentaires

Toute question concernant le présent document de demande de prix doit être soumis à la personne dont les coordonnées apparaissent plus bas, soit :

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de L'Isle-aux-Coudres
1026, chemin des Coudriers
L'Isle-aux-Coudres (Québec) G0A 3J0
Courriel : pamelaharvey@municipaliteiac.ca
Téléphone : 418 760-1060

Fait à L'Isle-aux-Coudres, province de Québec, ce 12 novembre 2026.

Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

L'ISLE AUX COUDRES

ANNEXE 1 – PHOTO DE LA TOITURE DE LA VOÛTE



L'ISLE AUX COUDRES

ANNEXE 2 – BORDEREAU

RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA VOÛTE DE L'HÔTEL DE VILLE

Désignation et emplacement du projet:

Réfection de la toiture de la voûte de l'hôtel de ville (1026, chemin des Coudriers)

Je, _____ (signataire autorisé), représentant de _____ (nom de l'entreprise), déclare avoir examiné le document de demande de prix concernant le projet ci-dessus et offre, par les présentes, d'exécuter l'ouvrage pour le prix forfaitaire de _____

_____ (prix en lettres) (_____ $ (prix en chiffres)) en monnaie du Canada, ce prix comprenant toutes les taxes applicables actuellement en vigueur, y compris la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.).

Inscrire le prix avant taxes : _____

Inscrire le montant de T.P.S. inclut dans le prix : _____

Inscrire le numéro de T.P.S. : _____

Inscrire le montant de T.V.Q. inclut dans le prix : _____

Inscrire le numéro de T.V.Q. : _____

Fait à L'Isle-aux-Coudres, province de Québec, le _____ novembre 2026.

Signature : _____

Nom et titre : _____

L'ISLE AUX COUDRES

ANNEXE 3 – DÉCLARATION

EXIGENCES D'INTÉGRITÉ ET CONFORMITÉ À LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

DÉCLARATION DES EXIGENCES D'INTÉGRITÉ ET ENGAGEMENT À PRENDRE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES POUR Y SATISFAIRE PENDANT LA DURÉE DU CONTRAT (Art. 21.2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1); *Règlement établissant la formule de la déclaration d'intégrité devant être produite par une entreprise en vue de la réalisation d'un contrat public* (RLRQ, c. C-65.1, r. 7.2.2).

ET

Déclaration de conformité à la Charte de la langue française

Nom de l'entreprise désirant contracter avec la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres :

_____ (ci-après « l'entreprise »)

Je, soussigné(e), _____, représentant dûment autorisé(e) de l'entreprise, déclare :

A (Déclaration d'intégrité) - Avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public, et dont le respect est évalué au regard notamment des éléments prévus aux articles 21.26, 21.26.1 et 21.28 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1), et je m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat à être conclu avec la municipalité, soit la réfection de la toiture de la voûte de l'hôtel de ville (1026, chemin des Coudriers).

B (Déclaration de conformité à la Charte de la langue française) - (Veuillez cocher la case s'appliquant à votre entreprise) :

- ☐ L'entreprise est visée et conforme aux dispositions du chapitre V relatif à la francisation des entreprises de la *Charte de la langue française*. Je joins à la présente déclaration, le certificat de francisation en vigueur délivré par l'*Office québécois de la langue française*.

- ☐ L'entreprise est visée aux dispositions du chapitre V relatif à la francisation des entreprises de la *Charte de la langue française* et est actuellement en démarche de francisation auprès de l'*Office québécois de la langue française*. Je joins à la présente déclaration la pièce justificative selon l'étape à laquelle l'entreprise est rendue dans son processus de francisation.

- ☐ L'entreprise n'est pas visée par les dispositions du chapitre V relatif à la francisation des entreprises de la *Charte de la langue française.* Veuillez indiquer votre nombre d'employés : ____.

Date : _____

Signature : _____

Prénom et nom du signataire autorisé : _____